

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 26 février 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 février 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme PONCET Sylvie, M. LAPALLUS Marc.

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc à M. BUTAUD Jean Charles.

Election d'un secrétaire de séance : Mme CARRENO Mercédès (Saint Denis de Cabanne).

N°2026/N°037

OBJET : CENTRE AQUATIQUE – APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT DISTRIBUTEUR DE BOISSONS

M. le Président rappelle aux conseillers communautaires qu'afin d'étendre l'offre de services du centre aquatique et permettre à ses clients de bénéficier d'un espace d'attente convivial avec un point de vente de boissons fraîches et chaudes et de snacking, il serait souhaitable de proposer un ou des distributeur(s) en libre-service. Ce(s) dernier (s) serait(ent) positionné(s) dans le hall d'accueil. Le prestataire se rémunérerait sur les ventes réalisées et en contrepartie une redevance d'occupation correspondant à un minimum de 15 % du chiffre d'affaires HT serait perçue par Charlieu-Belmont Communauté. Afin de retenir un prestataire il est nécessaire de lancer un appel à manifestation d'intérêt. Le projet de convention est joint à la note.

Les offres seront examinées et classées au regard des critères suivants :

- Qualité de l'offre commerciale proposée : qualité et diversité des produits, gamme et attractivité des prix proposés. 20 points
- Montant de la redevance proposée. 20 points.

Selon le calcul suivant : le mieux disant obtiendra la note de 20. La note des autres candidats sera déterminée par application de la formule suivante : (offre du candidat x 20) / offre du mieux disant

- Compétence et expérience du candidat et qualité du matériel prévus pour la réalisation de la prestation. 10 points
- Développement durable : le candidat présentera sa démarche en termes de développement durable : origine des produits, nature des contenants (recyclés et recyclable), limitation

suremballage, limitation des déchets, clauses sociales au sein de l'entreprise, consommation des distributeurs. 10 points

Le prestataire retenu sera celui ayant obtenu la meilleure note globale.

Une phase de négociation pourra être engagée avec le ou les candidats souhaités par Charlieu-Belmont Communauté.

Charlieu-Belmont Communauté se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- approuve le projet de convention d'occupation du domaine public pour l'installation de distributeur(s) de boissons fraîches et chaudes et de snacking au centre aquatique pour une durée de 2 ans tel que présenté à savoir pour une occupation d'un emplacement de 2m² pour une contrepartie d'une redevance minimum de 15% des ventes réalisées,

- autorise M. le Président à lancer la procédure d'appel à manifestation d'intérêt pour rechercher un prestataire pour installer et gérer un ou des distributeur (s) de boissons fraîches et chaudes et de snacking au centre aquatique,

- autorise M. le Président à retenir le meilleur candidat au regard des critères de choix mentionnés dans le règlement de la consultation.

La Secrétaire de séance
Représentante de la commune de St Denis de Cabanne
Mme Mercédès CARRENO



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260226-DELIB2026-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2026
Publication : 05/03/2026